Publication le 10 JUIL. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
10 JUIL. 2017

➤➤➤◀◀◀

D-2017-37

L'an **deux mille dix-sept,** le **trente juin,** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL,** Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 juin 2017**

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 15*), Mme LAROCHE (*à partir de 19 h 30*), Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, M. LECHER (*jusqu'à 19 h 15*).

Avaient donné procuration : M. FRIAUD à M. MARCONNET, M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à M. DAMBRINE (à partir de 19 h 15), Mme LAROCHE à Mme LACOUR (*jusqu'à 19 h 30*), Mme DUCOURTIOUX à M. SAGET, Mme MARCEL à Mme ALTMAN, Mme DESABRE à M. BENEDIT, M. LECHER à M. SICOT (*à partir de 19 h 15*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement du groupement d'achat des fournitures administratives.

Madame LACOUR, Adjointe aux finances, expose que les villes appartenant à Nevers Agglomération, ainsi que ladite Communauté, souhaitent de nouveau mutualiser leurs moyens en matière d'achats de fournitures administratives de bureau et de papier en mettant en place un groupement de commandes qui permet de maîtriser les coûts, et la désignation commune de prestataires.

Dans ce cadre, une convention constitutive est nécessaire pour renouveler le groupement de commandes et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Mairie
54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex
tél : 03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49
mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

A ce titre, il est nécessaire de désigner, parmi ses membres ayant voix délibérative, un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement et de désigner, pour le groupement, un de ses membres comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation.

Aussi, Madame LACOUR propose de désigner Madame le Maire, membre de la commission d'appel d'offres de la collectivité, pour représenter la ville et siéger à la commission d'appel d'offres du groupement d'achats, d'autoriser la désignation de la commune de Nevers comme coordonnateur du groupement de commandes pour les fournitures administratives de bureau et de papier, et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Ce dossier a été examiné par la commission travaux réunie le 26 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 6 juillet 2017

Le Maire,

Isabelle BONNICEL